

Compte rendu de la réunion publique relative

À la ZAC du Theil

Pour la demande d'autorisation environnementale

Date et lieu | 12/06/2026, de 18h30 à 20h dans la salle de la Maison des Associations à Saint- Planchers

Nombre de participants : 18

Constitution du groupe de participants : élus GTM, Maire de Saint-Planchers, agents GTM, habitants de Saint-Planchers

1. Introduction par le commissaire enquêteur – Michel Raimbeaut

Le commissaire enquêteur, Monsieur Michel Raimbeaut, ouvre la séance par un rappel du contexte général de l'enquête en cours.

1.1 Cadre réglementaire et modalités de l'enquête

Il rappelle les évolutions récentes issues de la loi de 2023 et de son décret d'application de 2024, qui ont modifié les procédures de consultation du public. L'enquête se déroule désormais selon un principe **d'enquête parallélisée**, combinant :

- une enquête publique classique,
- une participation du public par voie électronique (PPVE).

Ce dispositif vise à renforcer l'accessibilité et la transparence des procédures. À ce titre :

- un registre dématérialisé est mis à disposition du public, permettant le dépôt d'observations en ligne ;
- le pétitionnaire apporte des réponses directement sur cette plateforme, consultables par tous ;
- les personnes publiques associées (PPA) peuvent continuer à déposer leurs avis, y compris après le lancement de l'enquête.

Un registre papier est accessible en mairie et le dossier est consultable en Préfecture de la Manche. Le commissaire enquêteur souligne également que les contributions peuvent être transmises par divers moyens : en ligne, par courriel, sur registre papier ou par courrier postal, et qu'elles sont rendues publiques dans un souci de transparence.

1.2 Organisation de la participation du public

Trois permanences ont été fixées à la demande du Tribunal Administratif :

- le **30 juin**,
- le **11 août**,
- le **3 septembre**.

Deux réunions publiques sont également prévues :

- le **12 juin** (présente réunion),
- le **28 août**.

Enfin, Monsieur Raimbeaut rappelle les règles de courtoisie et de bienveillance qui doivent encadrer les échanges.

À la date du 12 juin, le registre dématérialisé (accessible à l'adresse suivante : <https://www.zac-du-theil-saint-planchers.fr/>) comptabilise 12 contributions ayant toutes fait l'objet de réponses du pétitionnaire.

2. Introduction par Monsieur Nicolas Germain, Président de Granville Terre et Mer

Monsieur Germain présente les enjeux du projet pour répondre aux besoins en foncier économique du territoire et soutenir le développement économique local.

Il insiste sur le fait que le projet a été construit progressivement, avec une attention particulière portée à :

- son intégration paysagère ;
- le respect des riverains ;
- la mise en œuvre d'un cahier des charges exigeant pour les entreprises, compatible avec les contraintes environnementales fortes du site.

3. Présentation du projet

Madame Mélanie Mouget, cheffe de projet foncier de Granville Terre et Mer, présente les caractéristiques principales de la ZAC.

4. Échanges avec le public

4.1 Environnement et nuisances

Monsieur Nicolas Morel, riverain dont la propriété se situe à environ 40 mètres de la zone, s'interroge sur l'aménagement des lots 1A et 1B et les potentielles nuisances, notamment sonores.

Il lui est répondu que :

- la ZAC accueillera principalement des activités tertiaires, excluant les activités industrielles ;
- un cadre d'aménagement strict est prévu dans le CPAUPE garantissant une bonne intégration environnementale et permettant la réduction de ces nuisances.

4.2 Maintien de l'état naturel et biodiversité

Monsieur Olivier, gérant du centre équestre voisin, questionne la notion de « maintien de l'état naturel » du site.

Les réponses apportées précisent :

- la préservation des zones humides ;
- le maintien des haies bocagères et des alignements d'arbres ;
- une conception s'appuyant sur la trame bocagère existante.

Concernant la faune (chevreuils, sangliers), il signale déjà des dégradations de clôtures liées à leur présence. Il est suggéré de travailler avec les associations de chasse pour réguler ces populations.

Monsieur Philippe Letenneur, Vice-Président Développement Economique, Numérique et Innovation de Granville Terre et Mer indique que l'activité humaine et les travaux devraient dissuader la faune. Par ailleurs la gestion sera assurée dans la continuité des pratiques agricoles actuelles.

Monsieur Quesnel, ancien maire de Saint Planchers, estime que le projet n'aura pas d'impact significatif sur les populations animales.

4.3 Calendrier et travaux

Concernant le calendrier :

- la coordination des travaux reste à finaliser ;
- la réalisation du giratoire d'accès constituera la première étape ;

- les travaux devront respecter les contraintes environnementales, notamment les périodes de reproduction de la faune.

Un démarrage pourrait intervenir à l'horizon octobre 2027, sous réserve des validations nécessaires :

1. l'obtention des autorisations environnementales ;
2. l'approbation du dossier de réalisation par la commune et l'intercommunalité.

Un suivi écologique sur 30 ans sera réalisé.

4.4 Aménagement et mobilités

Plusieurs précisions sont apportées :

- sur la création de cheminements piétons et cyclables ;
- sur l'absence de circulation automobile sur certains axes internes ;
- sur la voirie dimensionnée à 6 mètres de largeur ;
- sur la mise en place d'un sens de circulation unique.

Un quai de bus est prévu dans la zone, avec la perspective d'une desserte par le réseau NEVA dans la zone, ou la mise en œuvre d'un transport à la demande (TAD), en cours d'expérimentation à l'échelle du territoire.

4.5 Gestion environnementale

Le projet prévoit :

- une gestion des eaux pluviales à la parcelle (noues, jardins de pluie) ;
- le maintien d'un coefficient important de surfaces en pleine terre pour limiter l'imperméabilisation.

4.6 Organisation de la ZAC et foncier

- absence de commerce sur la zone ;
- implantation d'un pôle environnemental (lot 6) ;
- taux de surface cessible d'environ **45 %**, jugée faible mais lié aux contraintes environnementales.

Monsieur Quesnel regrette l'ampleur du foncier mobilisé au regard de la surface effectivement commercialisable.

4.7 Accès et circulation

Le choix d'une entrée et sortie unique est justifié par des enjeux de sécurité routière (en lien avec le Conseil départemental) et la volonté de préserver la tranquillité des riverains.

4.8 Financement

Le projet est financé exclusivement par Granville Terre et Mer, sans subventions.

Le prix de commercialisation des lots n'est pas encore fixé.

5. Conclusion du commissaire enquêteur

Monsieur Raimbeaut conclut en rappelant :

- les modalités de participation encore ouvertes au public ;
- la possibilité de le rencontrer lors des permanences en mairie de Saint Planchers

Il précise que son rôle consiste à recueillir et synthétiser les observations, sans émettre d'avis personnel sur le projet.

Cette synthèse sera ensuite transmise à la Préfecture, qui prendra la décision finale.

Il indique qu'à ce jour, plusieurs enquêtes parallélisées ont été conduites dans le département, avec des résultats variables.